SZ/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

STATIONNEMENT

RUE GABRIEL PERI (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Gabriel Péri par l'entreprise EMPR – 11 avenue de Melun – 94190 Villeneuve-Saint-Georges, agissant pour le compte du cabinet Nicolas – 100 avenue Georges Gosnat – 94200 Ivry-sur-Seine (ravalement de façade)

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Gabriel Péri** au droit du n°43 à compter du **25 mai 2023** à **9 heures** jusqu'au **24 juin 2023** à **18 heures :**

- **Neutralisation de deux places de stationnement côté impair soit un linéaire de 10 mètres** afin d'y installer un dépôt de matériaux,

ARTICLE 2 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Gabriel Péri** au droit du n°41 à compter du **25 mai 2023** à **9 heures** jusqu'au **25 juillet 2023** à **18 heures :**

- **Neutralisation de deux places de stationnement côté impair soit un linéaire de 10 mètres** afin d'y installer un cantonnement de chantier.

ARTICLE 3 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 4 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société EMPR – 11 avenue de Melun – 94190 Villeneuve-Saint-Georges.

FAIT EN MAIRIE, LE 22 MAI 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 Val-de-Marne

PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 23 MAI 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 Val-de-Marne

Nathalie Leberthon